



Droit au chaumage après une réforme médicale

Par **isajuju**, le **23/02/2015** à **18:36**

Bonjour, rnje suis actuellement gendarme, j'ai 54 ans et je viens de passer devant une commission de réforme médicale qui doit me réformer.rnTotalisant toutes mes annuités pour un droit à la retraite.rnJe voudrai savoir si dans mon cas j'ai droit au chaumâge (3 ans car plus de 50 ans), en plus de ma retraite.

Par **moisse**, le **24/02/2015** à **09:28**

Bonjour,rnSachant que les allocations de chômage pour un ex-fonctionnaire sont versées par son corps d'origine, vous pouvez essayer de convaincre votre hiérarchie de vous verser ces allocations outre votre pension.